

/FE;-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRES IDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-186 du 15 Mai 1989

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et des Transports pour compter du 11 Mai 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Mai 1989, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 2 SGCEN 4 PPC 2 OPC 6 MMT
MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANG-2
ONEPI 3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-

MESSAGE TELEPHONE N° 888/MET/DGM/SA

du mercredi 10 mai 1989

Le Camarade Ministre de l'Equipement
et des Transports

Au

Camarade Secrétaire Général du
Conseil Exécutif National

COTONOU

Honneur porter à votre connaissance que je serai
en mission hors territoire national pour compter jeudi 11 mai 1989
Stop

Mon intérim sera assuré par Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Pu-
bliques et Semi-Publiques Stop & FIN

Prêt pour la Révolution !
La lutte continue.

Signé : Martin Dohou
AZONHIHO

.....

MT reçu ce jour mercredi 10 mai 1989
à 16H 35 par le Camarade Joachim AKPOVO.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL
DATE 10-05-89
ARRIVEE N° 1724 180/688